



DECLARATION LIMINAIRE AU CHSCT DU 6/05/2020

Nous vivons depuis le 16 mars 2020 une crise sanitaire qui met en danger la vie de tous et encore plus, de ceux qui travaillent.

Face à cette situation inédite, il a été nécessaire de s'adapter à ce bouleversement et il est primordial que tous les moyens soient mis en œuvre pour protéger la santé des agents et indirectement celle de leurs proches.

Ainsi, nous vous rappelons que l'employeur est responsable de la santé et de la sécurité de ses salariés (art L.41221-1 du Code du Travail). La loi prévoit qu'il doit prendre des mesures de prévention et veiller à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances.

Afin de contribuer à la continuité de l'activité du service public pendant la crise sanitaire, un nombre conséquent d'agents a été mobilisé.

Le Directeur Général nous a d'ailleurs remerciés dans son message du 24 mars et nous a transmis les remerciements du Premier ministre et de notre ministre dans un message du 1^{er} avril.

Mais comme le dit le proverbe, qui aime bien châtie bien !

En effet, le 15 avril, le gouvernement a pris une ordonnance afin d'imposer aux agents la prise de congés ou RTT pouvant aller jusqu'à 10 jours durant la période de confinement.

Certains membres du gouvernement n'ont d'ailleurs pas hésité à comparer notre situation à celle des travailleurs du privé en précisant que nous avons la chance de percevoir notre rémunération en intégralité et que le nombre de jours de congés retenu était moins important.

Il ne faut pas oublier que depuis quelques années, afin de réduire les dépenses budgétaires, nous subissons le gel du point d'indice, les suppressions de postes et la mise en place du nouveau réseau de proximité!

Cette ordonnance est inacceptable et totalement injuste. Les agents ne sont en aucun cas responsables de la situation actuelle et la subissent. La mise en autorisation spéciale d'absence n'est pas une décision des agents et n'est en aucun cas assimilable à des congés.

Le message du gouvernement diffusé depuis plusieurs semaines sur l'ensemble des médias, nous rappelle que pour sauver des vies, il est nécessaire de rester chez soi et de limiter les déplacements aux besoins essentiels.

C'est dans ces conditions « extraordinaires » que le déconfinement a été décidé par le gouvernement à compter du 11 mai.

Au vu de la situation sanitaire, les organisations syndicales avaient demandé le report de la campagne IR, malheureusement nous n'avons été que partiellement entendus !

Aujourd'hui, le déconfinement est annoncé alors que pour nous, tous les moyens de protection ne seront pas encore mis en œuvre.

En effet, en adéquation avec le conseil scientifique qui l'estime indispensable, nous vous avons alerté à maintes reprises sur la nécessité de fournir un masque à tous les agents en présentiel. Vous nous avez rétorqué que le port des masques ne faisait pas parti des préconisations actuelles et qu'il ne fallait pas créer une peur psychologique. Selon nous, la peur psychologique ne tue pas alors que le virus lui, le peut malheureusement !

Nous estimons que la mise en place d'un maximum de précautions nous permettrait d'éviter une contamination.

D'ailleurs, le gouvernement a annoncé que les commerçants pourraient refuser l'entrée de leurs commerces si un client n'était pas porteur de masque !

C'est dans ces conditions que le déconfinement se profile dans nos services.

Nous serons attentifs, comme nous le sommes depuis le début de cette crise, au respect des règles de distanciation et à l'application des gestes barrières afin de protéger la santé des agents et, au-delà, celle de leurs proches.

Le plan de reprise d'activité doit se mettre en place à partir du 11 mai, date sortie du chapeau et sacralisée alors qu'elle aurait du n'être qu'indicative. Le PRA vient tout juste d'être communiqué par la direction générale. A ce jour, nul ne sait comment va se dérouler l'accueil des élèves en milieu scolaire. Les préconisations en matière de transports publics sont floues.

Dans ces conditions, la CGT demande que l'application du PRA soit différé et qu'en attendant son application, les règles relatives au plan de continuité d'activité soient maintenues. Ce CHSCT ne sera utile que si ses préconisations trouvent à s'appliquer sans précipitation et en prenant le temps de sécuriser à la fois les locaux et la situation administrative des collègues.

Cela commence d'ailleurs plutôt mal puisque, contrairement à vos engagements, monsieur le directeur, les documents préparatoires nous sont parvenus trop tardivement pour que l'on puisse les exploiter. Nous nous demandons donc comment nous pouvons débattre et prendre des décisions utiles dans ces conditions.

Pour la CGT, déconfinement ou non, plus de monde dans les services induit inexorablement plus de risques ! Nous serons particulièrement vigilants sur l'application des mesures de protection et nous souhaitons mettre en débat les moyens qui pourront être donnés au CHSCT pour effectuer un contrôle de leur application dans le réseau.

Par ailleurs comme cela a été demandé par les fédérations des finances représentées au CHSCTM, nous demandons la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels en tenant compte du risque lié au Covid 19.

Enfin, la CGT finances publiques de Vaucluse demande l'abandon de toutes les contre-réformes en cours et particulièrement le nouveau réseau de proximité.